REGLEMENT
CAUDRY TRAIL URBAIN
2017

REGLEMENT
CAUDRY TRAIL URBAIN 2017

Article 1 : ORGANISATION

Association des Chticoureurs.

Organisateur : Président : Alban Caffiaux, 23 Rue de la République Bertry 59980

Mail: albancaf@laposte.net - tel : 06.64.46.46.30

Président de l ’Association des Chticoureurs.

Directeur de course : Thierry Rossi – Vice Président : Tel : 06.34.54.41.30

Mail : coross@hotmail.fr

Responsable Secours : Olivier Ramette – Vice Président, Tel : 06.14.59.12.21

Article 2 : EPREUVE

Le trail Urbain de Caudry est une course atypique urbaine ou les participants ont la possibilité de courir dans la ville en majeur partie sur les trottoirs et à l’intérieur des monuments du patrimoine, avec pour objectif l’encouragement à la pratique du sport en toute convivialité.

Cette course est chronométrée pour donner une indication approximative de temps aux participants, mais sans valeur officielle, il en est de même pour le classement (ce dernier est donné à titre indicatif).

Le Trail Urbain de Caudry est une épreuve de 13.5 Km course en individuel .

Départ le 02 Avril 2017 par vagues à partir 10h30 : 13.5km (ouvert aux catégories Cadets à Masters) tarifs 21€.

Le retrait des dossards aura lieu dès le samedi 01 Avril 2017 de 13H30 à 19H00 au village départ de l’UTC (centre-ville, salle des fêtes) et le jour de l’épreuve de 08H00 à 09H15 (dernier délais).

Chaque participant se verra remettre un sac coureur comprenant le dossard, un cadeau coureur ainsi que de la documentation de nos partenaires.

Une seule épreuve course sera proposée pour l'Edition 2017 : Caudry Trail Urbain en Individuel.

13 .5 Km (Individuel)

Départ le Dimanche 02 Avril 2017 à 10H30

Inscription par Internet avant le 28 Mars 2017 / 21 Euros (les inscriptions sont limitées aux 1000 Premiers inscrits)

Aucune inscription sur place

L'inscription comprend la participation à l'épreuve "Caudry Trail Urbain", un tee-shirt technique, une médaille au finisher.

L'inscription n'est ni remboursable, ni réutilisable et est réalisée exclusivement sur internet via la société labellisée FFA, Prolivesport.

Le fait de céder à toute personne même à titre gracieux ou onéreux son dossard engagerait sa responsabilité et celle du remplaçant.

NB : Une course enfant sera également réalisée sur un circuit fermé à la circulation et encadrée par des bénévoles, le samedi 01 Avril 2017 à 18H00 en centre ville de Caudry intra-muros, le **CAUDRY TRAIL kids** mais cette dernière sera non compétitive, non chronométrée et inférieure à 1km (985 mètres) et sur présentation du certificat médical conforme à l'article 5 du présent réglement, le but etant d'encourager la pratique du sport et de faire participer les enfants à l'événements. (voir plan du parcours en pièce jointe). Course gratuite

Une médaille sera néanmoins offerte à chaque participant.

RETRACTATION :

En raison des frais engendrés par toute annulation (frais bancaires), Il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait, l'organisation proposera le report de l'inscription l'année suivante sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence, pour toute demande d'annulation faite au minimum 6 jours avant l'épreuve.

ARTICLE 3 : PARCOURS – DISTANCES - HORAIRES

Le Caudry Trail Urbain 2017 se déroulera le Dimanche 02 Avril 2017 à 10H30:
La distance sera approximativement de 13.5 km, le parcours partira du centre ville de Caudry « Place des Mantilles » il empruntera les principales rues , la course se déroulera en partie sur les trottoirs et empruntera les différents monuments de la ville, vous aurez l'immense honneur de visiter une grande partie des monuments de la cité de la Dentelle , Théâtre, Mairie, Musée, Bibliothèque, cimetière du Commun wealth, Base de loisirs, en visitant les différents quartiers de la ville ou une animation festive vous y attendra de façon à redécouvrir la ville différemment .Un Trail 100 % Urbain.

Caudry Trail Urbain : Distance approximative : 13.5km. Départ : 10H30. Bâtons interdits. Course conforme au règlement des courses hors stade.

Le départ sera donné par vagues successives de 150 coureurs toutes les 10 minutes à partir de 10h30 après un échauffement réalisé par un préparateur physique professionnel.

Un Briefing sera réalisé 30 minutes avant le départ de l'épreuve à 10H00, afin d'énoncer aux participants les consignes de sécurité à respecter.

Accompagnateurs

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements

ARTICLE 4 : CHRONOMETRIE

Le chronométrage sera assuré par la Société PROLIVESPORT (Société de chronométrage sportif labellisée par la Fédération Française de Triathlon (FF TRI) et d'Athlétisme (FFA).) Par un dispositif à fixer sur la chaussure, Puce.

Chaque concurrent doit installer son dossard et le dispositif, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

Article 5 : LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

-Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

-Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

-Soit d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

-Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

- Soit d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

L’organisateur, en possession d’un justificatif d’aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d’accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L’organisateur n’est pas tenu de vérifier l’authenticité des justificatifs d’aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l’un de ces derniers.

Les inscriptions sont ouvertes par internet sur le site de la Société PROLIVESPORT labellisée FFA(dans la limite des places disponibles 1000), avec paiement sécurisé en euros (€) jusqu’au Mercredi 29 Mars 2017 minuit avant le weekend de la course (sauf si la limite de 1000 inscriptions est atteinte).

Dès l’inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation, de son inscription et du montant de la transaction.

Le certificat médical ou la licence (suivant article 5) devront être présentés uniquement au retrait du dossard le samedi ou le Dimanche matin de l’épreuve (Avec Présentation d’une pièce d’identité).

Toute falsification entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer.

Pas d’inscription sur place le jour de la course.

Article 6 - CONSIGNES :

Des consignes pour déposer vos affaires avant votre épreuve, seront disponibles. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

Article 7 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liée à la pratique de leur activité sportive. Les autres participants doivent s'assurer personnellement.

L'organisation du Caudry Trail Urbain décline toutes responsabilités :

En cas de chute ou d'accident à l'intérieur des monuments visités (Escaliers ou dénivellations) si les consignes de sécurité énoncées lors de briefing de départ n'ont pas été respectées.

L'organisation se réserve le droit d'écarter de l'épreuve toute personne qui ferait encourir un risque à autrui (fumigènes et feux de Bengale notamment), ne respecterait pas les consignes des contrôleurs de course, et porterait atteinte à la propreté des lieux.

L'équipe de fermeture du parcours pourra, à sa libre appréciation, faire arrêter un concurrent et demander son retour avec le véhicule dédié au ramassage des abandons.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

J'admets que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que je ne dois pas m'inscrire si je ne suis pas correctement entraîné et apte médicalement.
En acceptant ces conditions d'inscription, j'assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.
J'assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques….
Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve.

Je reconnais que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées.

Par le présent acte, j'accorde aux parties sus-nommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Article 9 : SECURITE

Les postes de secours seront installés en 2 points du parcours point A : mairie (Equipe d'intervention), point B : zone principale (Poste de Secours principal) – arrivée Val de Riot, Base de loisirs, en liaison radio et Tph avec le PC de la course.

+ une Equipe Mobile sur le parcours : Binôme Vélo Croix Rouge.

Temps limite : 1'30 à mi-parcours soit au 6ème kilomètre et 2'30 pour l'intégralité du parcours.

Assistance médicale assurée par une équipe de secouriste de la croix rouge Française de Cambrai de façon à être en mesure d'intervenir sur tout le parcours par tout moyen approprié.

Deux médecins seront également présents sur la course (Dr NAVEZ et Dr DELCOURT) dont un motorisé de façon à intervenir sur n'importe quel point du parcours dans les délais les plus brefs.

Une Equipe de Kinésithérapeutes sera également présente à l'arrivée du Caudry Trail Urbain.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à la poursuite de l'épreuve.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y remettre son dossard.

Un médecin assermenté ainsi qu'un kiné seront obligatoirement présent sur la zone principale.

ARTICLE 10 : HANDISPORTS :

Pour des raisons de sécurité, les fauteuils ne sont pas autorisés sur le parcours.

Article 11 : BALISAGE DU PARCOURS

Balisage du parcours à l'aide de bombes biodégradables, rubalises, barrières et flèches directionnelles de couleur.

Chaque concurrent est tenu de respecter le code de la route. Obligation de ne jeter aucun

emballage sur l'intégralité du parcours sous peine de disqualification.

Interdiction sous peine de disqualification de couper le parcours, courir en dehors des zones de balisage.

Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Le kilométrage est indiqué tous les kilomètres.

Article 12 : RAVITAILLEMENT

Epreuve en autosuffisance totale. Deux postes de ravitaillement seront néanmoins mis en au km 6, et à l'arrivée de l'épreuve.

Article 13 : TENUE - DOSSARDS

Vu la spécificité de l'épreuve, une tenue et des chaussures adaptées à la météo et au terrain sont conseillés.

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire le départ de la course à toute personne mettant en péril son intégrité physique.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation de la copie du certificat médical ou de la licence accompagnée d'une pièce d'identité, au village départ du Caudry Trail Urbain, le Samedi 01 Avril 2017 de 13h30 à 19h30 et Dimanche matin de 08H00 à 09H30.

Article 14 : RESULTATS ET RECOMPENSES

Les résultats seront disponibles à l'issue de l'épreuve.

Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site de l'organisation.

Remise des prix au Val de Riot (Base de loisirs de Caudry), à partir de 13H30, Lors de la cérémonie de Clôture.

Sur l'épreuve individuelle : le 1e r masculin et la 1ère féminine de l'épreuve se verront remettre une récompense Caudry Trail Urbain.

Article 15 : ANNULATION OU MODIFICATION DE L'EPREUVE

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans aucun remboursement, d'en modifier l'horaire ou le parcours.

Article 16 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail : caudry.trail.urbain@hotmail.com) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

Article 17 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Tout concurrent reconnait avoir pris connaissance du présent règlement 2017 et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

L'inscription à l'épreuve du Caudry Trail Urbain vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celui-ci.

BULLETIN INSCRIPTION EN LIGNE CAUDRY TRAIL URBAIN 2017 ORGANISATION

Arrêt des inscriptions en ligne 1 semaine avant l'épreuve.

Inscription pour les personnes à mobilité réduite (joellette) soumise à la décision du comité d'organisation du CAUDRY TRAIL URBAIN.

CAUDRY TRAIL URBAIN Dimanche 02 Avril 2017 à partir 10H30
Organisé par l'Association des chticoureurs en collaboration avec Caudry Evénements
L'intégralité des fonds sera reversée en faveur des soins palliatifs et pour l'amélioration la qualité de vie de personnes atteintes du Cancer.

Départ/Arrivée

Nom Prénom
Date naissance Sexe
Adresse
Code Postal Ville
Téléphone Mail
□ **licencié : n° licence**

□ **non licencié** : certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Obligatoire datant de moins d'un an et conforme.
Copie A joindre exclusivement le jour du retrait des dossards + Pièce d'identité

□ CAUDRY TRAIL URBAIN **(individuel)**: distance 13.5 km départ 10H30

Tout concurrent qui s'engage reconnait avoir pris connaissance du règlement disponible auprès du comité d'organisation de **CAUDRY TRAIL URBAIN** ou consultable en ligne sur le site w ww.leschticoureurs.org, accepte toutes les clauses.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

A……, le…… Signature.

*Ne peuvent courir le **CAUDRY TRAIL URBAIN** que les Masters, séniors, espoirs, juniors et cadets (conformément au chapitre III A-2) (limite d'âge, année 2000 et 2001).

AUTORISATION PARENTALE **:** je soussigné autorise mon fils/ma fille à participer à la course hors stade « **CAUDRY TRAIL URBAIN**» (pour les cadets âge 16 - 17 ans).
(A joindre obligatoirement lors du retrait des dossards.)

Fait à : le : signature :__

BULLETIN INSCRIPTION EN LIGNE CAUDRY TRAIL kids 2017 (0.985 km) ORGANISATION

Arrêt des inscriptions en ligne 1 semaine avant l'épreuve.

Inscription pour les personnes à mobilité réduite (joellette) soumise à la décision du comité d'organisation du CAUDRY TRAIL URBAIN.

CAUDRY TRAIL kids Samedi 01 Avril 2017 à 18H00
Organisé par l'Association des chticoureurs en collaboration avec Caudry Evénements
L'intégralité des fonds sera reversée en faveur des soins palliatifs et pour l'amélioration la qualité de vie de personnes atteintes du Cancer.

Départ/Arrivée

Nom Prénom
Date naissance Sexe
Adresse
Code Postal Ville
Téléphone Mail

□ **licencié : n° licence**

□ **non licencié** : certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Obligatoire datant de moins d'un an et conforme .

Copie A joindre exclusivement le jour du retrait des dossards + Pièce d'identité

□ **CAUDRY TRAIL kids (individuel)**: distance 0.985 km départ 18H00

Tout concurrent qui s'engage reconnait avoir pris connaissance du règlement disponible auprès du comité d'organisation de **CAUDRY TRAIL kids** ou consultable en ligne sur le site w ww.leschticoureurs.org, accepte toutes les clauses.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

A……, le…… Signature.

AUTORISATION PARENTALE **:** je soussigné …….autorise mon

fils/ma fille à participer à la course hors stade **CAUDRY TRAIL kids**»

(A joindre obligatoirement lors du retrait des dossards.)

Fait à : le : signature :__